

Le Président-directeur Général

Référence : DRH/2023/SB/ n°01

Mesdames Messieurs

Les représentants syndicaux nationaux de l'Inserm

Paris, Le 23/01/2023

Objet : Vos courriers du 12 janvier 2023

Je fais suite à vos deux courriers intersyndicaux du 12 janvier courant par lequel vous sollicitez une confirmation de la réévaluation de la rémunération des doctorants, et par lequel vous nous interpellez quant à la mise en place de la nouvelle grille des contractuels à l'INSERM.

Sur le premier point, je tiens à vous rassurer en vous confirmant que la nouvelle rémunération des doctorants est opérante à l'occasion des payes de janvier 2023, conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 29 août 2016 fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel. Nous tirons donc toutes les conséquences de la revalorisation du minimum salarial, applicable à l'ensemble des contrats doctoraux, et fixé désormais à 2044 €/brut par mois. Cette rémunération passera à 2100 € brut/mois au 1er janvier 2024 pour arriver à l'objectif inscrit dans la LPR de 2300 €/bruts par mois au 1er janvier 2026.

Vous réclamez par ailleurs une application systématique de nouvelles grilles de rémunération des contrats à durée déterminée applicable à l'INSERM pour les recrutements opérés depuis le 1er janvier aux contrats en cours d'exécution. Cependant, comme cela avait été exposé lors du dernier comité technique de décembre 2022, les financements qui nous sont dévolus ne permettent le réajustement mis en œuvre que pour les seuls nouveaux entrants. Comme vous le savez, cet ajustement de nos grilles s'avérerait par ailleurs indispensable pour améliorer l'attractivité de nos emplois sur le marché et je tiens à vous indiquer que nous percevons déjà les premiers signes d'amélioration à cet égard.

Au regard des motivations qui ont conduit à la l'initiative de la pétition dont vous vous faites l'écho dans votre courrier et des revendications que vous avez exprimées lors de la dernière DRH/OS du 11 janvier dernier, je tiens à vous confirmer l'engagement de la Direction générale de l'Inserm à recevoir très prochainement les organisations syndicales représentatives pour évoquer avec elles, ces revendications et, plus largement, les conditions de mise en œuvre des nouvelles grilles de rémunération des contractuels.

Nous vous communiquerons, prochainement, la date et les parties prenantes à cet échange.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes plus respectueuses salutations.

Copies :

- Damien ROUSSET – Directeur général délégué à l'administration
- Sylvain BOURGOIN – Directeur des ressources humaines